

[PAR COURRIEL]

Le 21 mars 2023



Madame Andrée Laforest

Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Aile Chauveau, 4e étage
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2050
ministre@mam.gouv.qc.ca

Objet : Demande d'amender le projet de loi n° 16 pour abolir la préséance minière

Madame la Ministre,

Par la présente, la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine (QMM) vous soumet la demande d'apporter une modification à votre *Projet de loi n° 16 modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions*¹ afin d'inclure une disposition visant l'abolition de l'article 246 de la LAU qui accorde la préséance à l'industrie minière sur les autres formes de planification et d'aménagement du territoire.

L'article 246 de la LAU est la principale raison faisant en sorte que la Loi sur les mines prévale toujours actuellement sur les décisions prises par les municipalités, les MRC et les Nations autochtones concernant la planification et l'administration de leur territoire.

Cette demande fait suite à notre lettre adressée le 10 octobre 2022 au Premier Ministre Monsieur François Legault au lendemain de la réélection de votre gouvernement². L'abrogation de l'article 246 de la LAU figurait alors au second rang de notre liste des actions prioritaires que nous avons recommandé au nouveau gouvernement de prendre pour répondre aux attentes légitimes de la population relativement au secteur minier.

En effet, cette demande est portée, soutenue, réitérée et attendue de longue date par la société civile, les groupes environnementaux, ainsi que des centaines de municipalités et de MRC à travers la province, incluant l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM)³.

Notre demande est également appuyée par un sondage réalisé à notre demande par la firme Léger en août 2022⁴, lequel indique que la population québécoise s'attend de la part du gouvernement du Québec à un meilleur encadrement du secteur minier et particulièrement de placer les droits des Nations autochtones et de la population avant les privilèges accordés à l'industrie minière. Parmi les résultats du sondage, notons :

- **78%** se disent en faveur d'exiger « le consentement des populations locales (p.ex.: municipalités, Nations autochtones) avant d'autoriser toute activité minière sur leur territoire »;
- **79%** affirment qu'il faut prioriser la santé et l'environnement, « même si cela signifie que certains projets miniers devront cesser leurs opérations ».

Conséquemment, nous proposons simplement d'ajouter à votre projet de loi n° 16 une disposition prévoyant l'abrogation de l'article 246 de la LAU afin de mettre ainsi un terme à la préséance accordée à l'industrie minière.

¹ ASSEMBLÉE NATIONALE, *Projet de loi n° 16 modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions*, déposé le 21 mars 2023, en ligne : <https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-16-43-1.html>

² MININGWATCH CANADA, *Lettre adressée au Premier Ministre concernant les réformes nécessaires dans l'encadrement social et environnemental du secteur minier*, 10 octobre 2022, en ligne : <https://miningwatch.ca/sites/default/files/2022-10lettreaupremierministre-qmm.pdf>

³ QUÉBEC MEILLEURE MINE, *Tableau des municipalités, MRC et fédérations de municipalités soutenant la fin de la préséance de la Loi sur les mines*, janvier 2023, en ligne : <https://drive.google.com/file/d/16v8Ycl8LrlyC40BNXHdxB-S2uEUMhKMh/view?usp=sharing>

⁴ LÉGER, *Rapport Industrie minière au Québec – Sondage Omniweb pour la Coalition Québec meilleure mine*, 3 août 2022, en ligne : <https://leger360.com/fr/sondages/lindustrie-miniére-au-québec-3-août/>

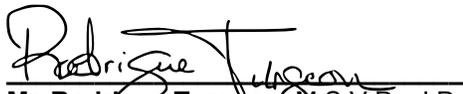
Une telle mesure initiée en amont des Consultations sur l'encadrement minier⁵ que vous avez annoncées le 17 février dernier conjointement avec la ministre des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), Madame Maïté Blanchette Vézina, enverrait le bon signal que vous avez déjà entendu les demandes consensuelles de la population et que le gouvernement entend rapidement passer à l'action.

Bien entendu, cette action à elle seule ne résoudra pas l'entièreté des enjeux miniers reliés à l'aménagement du territoire. Nous estimons que d'autres mesures devront être apportées afin de doter de meilleurs outils pour mieux encadrer le régime minier votre ministère, le MRNF et plus largement l'ensemble de l'État. Parmi ces mesures, que nous aurons l'occasion de détailler lors des consultations prévues en avril et mai prochain, il faudra notamment réviser les orientations gouvernementales en matière de territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM), ajouter un mécanisme permettant de suspendre et de révoquer des claims pour des raisons d'intérêt public, et par-dessus tout, faire en sorte que l'ensemble de l'appareil législatif respecte les droits inhérents, constitutionnels et internationaux des peuples autochtones en relation avec l'accès au territoire et aux ressources, de même qu'en matière de consultation et de consentement des communautés affectées.

Soyez assurée, Madame la ministre, que vous pouvez compter sur notre entière collaboration pour soutenir votre ministère et l'ensemble du gouvernement dans la mise en œuvre des solutions proposées afin d'assurer un encadrement exemplaire du secteur minier québécois sur les plans social et environnemental.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, n'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute question ou information complémentaires.

Veillez recevoir nos salutations distinguées,



Me Rodrigue Turgeon, M.S.V.D., J.D.

Avocat et coporte-parole, Coalition Québec meilleure mine
Coresponsable du programme national, MiningWatch Canada

c.c.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador

La coalition Québec meilleure mine (QMM) vise à promouvoir de meilleures pratiques et politiques sociales, environnementales et économiques dans le secteur minier au Québec. Elle regroupe aujourd'hui plus de 40 organismes membres, représentant collectivement plus de 300 000 individus de partout au Québec, des organismes citoyens, environnementaux, syndicaux et des associations de médecins.

Les membres actuels de la Coalition: Action boréale | Alternatives | Atelier d'écologie sociale du capitalisme avancé (UQAM) | Artistes pour la Paix | Associations canadienne et québécoise des médecins pour l'environnement (ACME) | Association de protection de l'environnement des Hautes-Laurentides (APEHL) | Association pour la protection du lac Taureau (APLT) | Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) | Centrale des syndicats du Québec (CSQ) | Centre de recherche en éducation et formation relatives à l'environnement et à l'écocitoyenneté (Centr'ERE UQAM) | Coalition québécoise des lacs incompatibles avec l'activité minière (CQLAIM) | Comité citoyen du canton Arnaud (Sept-Îles) | Comité citoyen pour la protection de l'esker | Comité pour les droits humains en Amérique latine (CDHAL) | Coalition des Opposants à un Projet minier en Haute-Matawinie (COPH) | Coalition Stop Uranium de Baie-des-Chaleurs | Comité de vigilance de Malartic (quartier sud) | Conseil centrale CSN de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec | Conseil central CSN des Laurentides | Conseil central CSN de l'Outaouais | Eau Secours | Écojustice | Écovigilance Baie-des-Chaleurs | Environnement Vert Plus Baie-des-Chaleurs | Fondation Rivières | Forum de l'Institut des sciences de l'environnement de l'UQAM | Groupe solidarité justice | Les AmiEs de la Terre du Québec | MiningWatch Canada | Minganie sans uranium | Mouvement Vert Mauricie | Nature Québec | Professionnels de la santé pour la survie mondiale | Regroupement citoyen pour la sauvegarde de la grande baie de Sept-Îles | Regroupement pour la surveillance du nucléaire (CCNR) | Regroupement pour la Protection des Lacs de la Petite Nation (RPLPN) | Regroupement Vigilance Mines de l'Abitibi et du Témiscamingue | Réseau œcuménique justice et paix (ROJeP) | Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE) | Sept-Îles sans uranium | Société pour la nature et les parcs (SNAP-Québec) | Société pour vaincre la pollution (SVP) | SOS GSLR | Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ).

⁵ CABINET DU MRNF, Développement harmonieux de l'activité minière - Québec lance des consultations sur l'encadrement minier, 17 avril 2023, en ligne : <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/developpement-harmonieux-de-l-activite-miniere-quebec-lance-des-consultations-sur-l-encadrement-minier-821226114.html>